



# Charte de valeurs de la FFBSB

## I. Préambule

La Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) est une organisation dédiée à la défense des droits et des intérêts des personnes sourdes et malentendantes en Belgique. Forte de son histoire et de son engagement, elle veille à garantir la reconnaissance de la langue des signes de Belgique francophone (LSFB), à promouvoir l'inclusion et à favoriser un environnement respectueux des diversités au sein de la communauté sourde.

Cette charte constitue un cadre éthique et philosophique auquel adhèrent toutes les associations et membres affiliés à la FFBSB. Elle est un **texte vivant**, dont l'interprétation et l'application évolueront au fil du temps afin de s'adapter aux réalités et aux besoins changeants de la communauté sourde.

Cette charte sera accessible en **LSFB et en français** sur le site web de la FFBSB et sera intégrée aux statuts de la FFBSB afin de garantir sa pérennité et sa protection juridique.

## II. Principes fondamentaux

### 1. Défense des droits des personnes sourdes et malentendantes

- Adhésion aux valeurs et principes de la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD)**.
- Engagement en faveur de l'égalité des droits entre les personnes sourdes et malentendantes et les personnes entendantes
- Promotion de l'autonomie et de l'émancipation des personnes sourdes dans tous les aspects de la vie sociale, professionnelle et culturelle.

## **2. Reconnaissance et promotion de la Langue des Signes de Belgique Francophone (LSFB) comme langue nationale**

- La LSFB est une langue à part entière et doit être promue comme telle en Belgique, et plus particulièrement en Belgique francophone.
- Engagement à favoriser son usage dans toutes les instances et à assurer une visibilité équitable face aux autres langues.
- Les membres sont encouragés à garantir une accessibilité linguistique adaptée aux besoins des personnes sourdes, tout en respectant la diversité des profils communicationnels.

## **3. Égalité et non-discrimination au sein de la communauté sourde**

- Engagement à lutter contre toutes formes de discrimination basées sur la langue, l'origine, l'ethnie, le genre, l'orientation sexuelle, la condition sociale, la religion ou toute autre caractéristique.
- Adoption d'une approche intersectionnelle pour garantir l'égalité des chances et la reconnaissance des réalités plurielles au sein de la communauté sourde
- Promotion du bilinguisme (LSFB/français) comme vecteur d'inclusion des personnes sourdes dans la société.

## **4. Valorisation de la culture sourde et de la communauté sourde en tant que minorité culturelle et linguistique**

- Reconnaissance de la communauté sourde comme une minorité culturelle et linguistique à part entière, en plus de sa reconnaissance dans le cadre du handicap.
- Engagement à défendre et promouvoir l'identité sourde, son patrimoine culturel et son histoire.
- Sensibilisation et éducation sur les contributions et les droits culturels de la communauté sourde.

## **5. Bonne gouvernance et engagement démocratique des associations**

- Transparence et participation des personnes sourdes à tous les niveaux de gouvernance.
- Inclusion de personnes sourdes dans les conseils d'administration et dans la prise de décisions stratégiques.

- Obligation des membres de la FFSB à agir dans l'intérêt collectif des personnes sourdes et non dans des intérêts personnels ou associatifs exclusifs
- L'inclusion des personnes sourdes doit être effective dès que possible. Le cas échéant, une mise en oeuvre progressive doit être prévue. Si ce n'est pas possible, les associations doivent garantir que leurs actions et décisions respectent les principes et valeurs énoncés dans cette charte.

## 6. Esprit de collaboration et respect mutuel

- Encouragement d'un dialogue ouvert entre toutes les associations et structures membres de la FFSB.
- Dépassement des conflits interpersonnels et/ou inter-associatifs pour défendre les intérêts de la communauté sourde.
- Respect des divers courants de pensée et des différentes approches dans le respect des valeurs fondamentales de la FFSB.

## 7. Engagement en faveur de l'accessibilité et de la sensibilisation

- Les membres doivent veiller à rendre leurs services accessibles aux personnes sourdes et malentendantes, notamment via la LSF.
- Engagement à sensibiliser le grand public aux réalités des personnes sourdes et à promouvoir une société plus inclusive.

## III. Application et respect de la Charte

- L'adhésion à cette charte est obligatoire pour tous les membres effectifs et adhérents de la FFSB.
- Un mécanisme de suivi sera mis en place pour garantir le respect des engagements pris dans cette charte.
- En cas de non-respect des principes énoncés, des mesures pourront être prises, allant de l'avertissement à l'exclusion, selon la gravité du manquement.